

Point sur les guides AIROPS



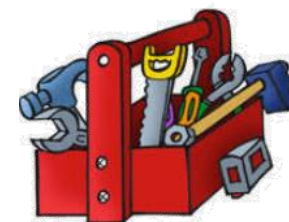
DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

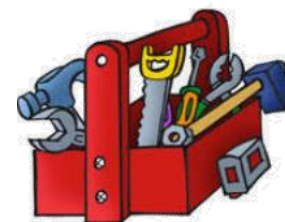
Guides AIROPS

- Nouveaux guides :
 - Guide traitement feu batterie au Lithium dans un poste de pilotage - Ed1 V1 août 18
 - Guide introduction aux opérations 2D/3D – Ed1 V0 mai 18
 - > voir slides spécifiques
- Dernières mises à jour (1/3) :
 - Guide LME - Ed1 V4 novembre 17
 - Applicabilité de la MEL aux organismes de formation exploitant des aéronefs complexes;
 - Cas des avions opérés dans différents types d'exploitation;
 - Précisions sur les enregistreurs de paramètres dans les hélicoptères;
 - Insertion d'un paragraphe sur les NSRE (Non-Safety Related Equipment)
 - Guide EFB – Ed1 V1 février 18
 - Précisions apportées sur la conformité aux tests EMI
 - Précision sur le lien entre les tests sur support non-certifiés et l'étude de risque
 - Ajout d'une précision sur les procédures de cross check et gross-error check
 - Ajout en annexe de checklists de composition de dossier



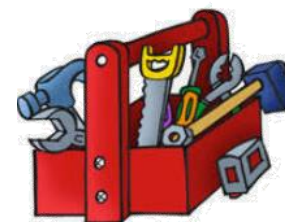
Guides AIROPS

- Dernières mises à jour (2/3) :
 - Guide instruction d'une demande de CTA Ed1 V4 avril 18
 - Ajout de documents dans le contenu du dossier (prévision du nombre de passager la première année d'exploitation, matrice des différences entre les parties B2/B3 et les manuels constructeurs)
 - Ajout du formulaire de déclaration d'intention d'obtention d'un CTA (formulaire R5-CAT-F1)
 - Guide instruction d'une demande de CTA A vers A Ed1 V2 mai 18
 - Idem + Précisions sur les cas d'externalisation du CAMO
 - Guide mise en liste de flotte d'un aéronef Ed1 V3 novembre 18
 - Ajout de la matrice des différences entre les parties B2/B3 et les manuels constructeurs et préconisation du recours aux procédures constructeur
 - Précisions sur la mise en liste de flotte d'aéronefs immatriculés à l'étranger (Europe ou pays tiers)
 - Précisions apportées pour le cas particulier de l'inscription de courte durée d'un aéronef de type déjà exploité
 - Ajout des différents stades de l'instruction d'une mise en liste de flotte d'un aéronef de nouveau type
 - Précisions sur la référence OACI utilisée pour la définition de la zone d'exploitation
 - Ajout du formulaire de déclaration d'intention de mise en liste de flotte d'un aéronef de nouveau type (formulaire R5-CAT-F2)



Guides AIROPS

- Dernières mises à jour (3/3) :
 - Guide Programmes de formation de maintien des compétences pilotes Ed3 V0 octobre 18
 - Ajout d'informations relatives à l'autorisation d'emploi des simulateurs
 - Ajout d'informations relatives à l'EBT
 - Mise à jour des liens
 - Guide Exploitation et formation PBN – Ed2 V1 juin 18
 - Simplification des procédures de préparation du vol
 - Mises à jour mineures
 - Ajout d'une référence au guide des opérations 2D/3D
 - Guide d'approbation NAT-HLA Ed1 V4 février 18
 - > voir slides spécifiques
 - Guide Affrètements et partages de codes - Ed1 V3 août 18
 - > voir slides spécifiques



Guide Affrètements et partages de code

- Ed1 V3 du 14/08/18 et Ed1 V4 prochainement diffusée: les principales évolutions concernant les exigences opérationnelles sont :
 - Ajout de la possibilité d’avoir recours à une procédure d’affrètement approuvée par la DSAC pour les exploitants communautaires.
 - Ajout de précisions sur les mises en location coque nue sans retrait de la liste de flotte. (dérogation ARO.OPS.110(d)(2))
 - Précisions relatives à l’autorisation administrative lors de l’affrètement communautaire (Ed1 V4)

Guide Affrètements et partages de code

- Procédure générique approuvée par la DSAC de gestion des affrètements des exploitants communautaire (§ 4.1.2):

Possibilité d'affrêter des opérateurs européens pour une période de courte durée (environ quelques mois) sans approbation spécifique préalable.

Notification de chaque affrètement à la DSAC et à l'autorité administrative avant le début des opérations.

La liste des compagnies ponctuellement affrétables n'a d'intérêt désormais que pour les exploitants de pays tiers.

Guide Affrètements et partages de code

- Procédure générique approuvée par la DSAC de gestion des affrètements des exploitants communautaire (§ 4.1.2):



La procédure inclura à minima :

- Les critères de sélection des compagnies pouvant être affrétées ;
- Les documents que l'affrété devra fournir au preneur : CTA, spécifications opérationnelles, licence d'exploitation et certificat d'assurance ... ;
- Les vérifications effectuées par le preneur sur la base des documents fournis par l'affrété ;
- Les modalités de notification des affrètements à la DSAC et à l'autorité administrative (DTA), comprenant la transmission : du nom de la compagnie affrétée, de l'identification du ou des appareils utilisés, de la description de l'opération (programme des vols et durée de l'affrètement), de la licence d'exploitation et du certificat d'assurance (pour l'autorité administrative) ;

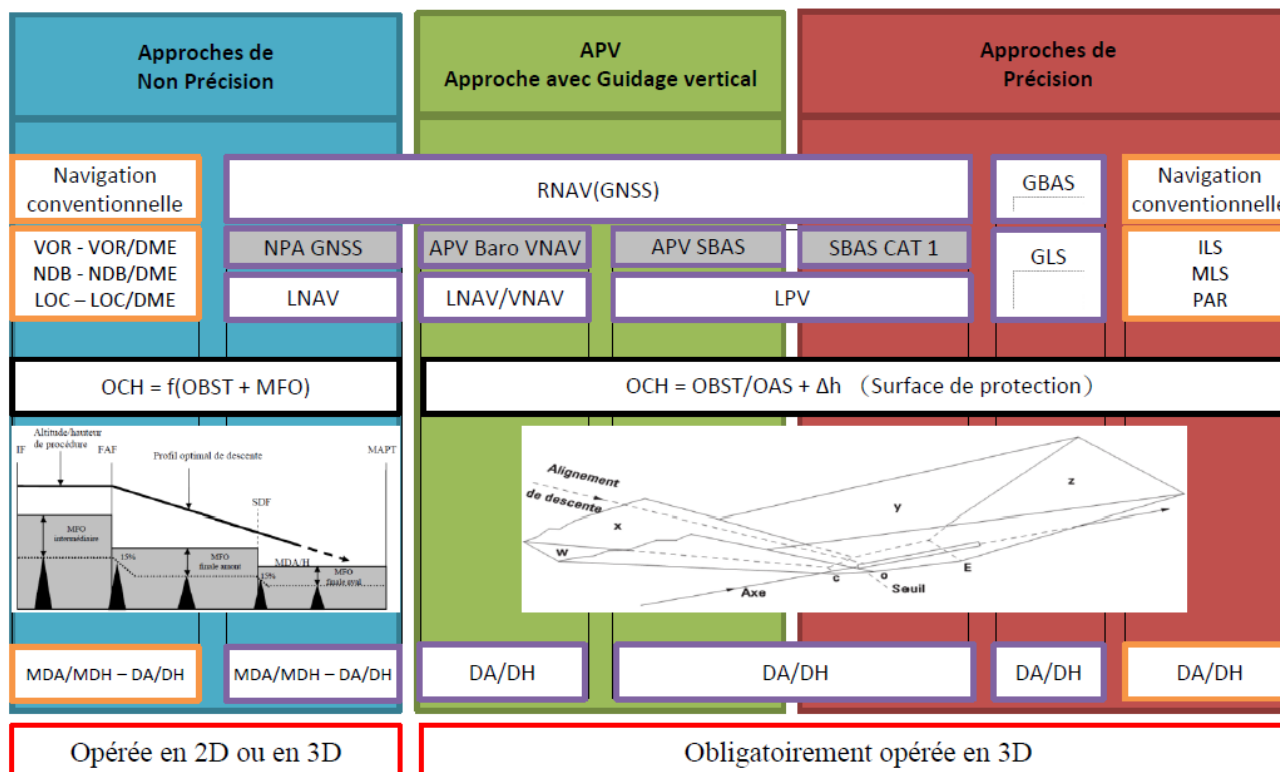
Guide des opérations 2D / 3D – V0 mai 18

But du guide

- Les terminologies « opérations 2D » et « opérations 3D » ont été introduites dans l’AIR OPS et l’AIR CREW selon les définitions de l’annexe 6 de l’OACI.
- Le but du guide est de clarifier ces terminologies afin d’interpréter correctement les textes réglementaires prescrivant ces opérations.
- Le guide rappelle également ce qu’est la CDFA et les liens entre CDFA et opérations 2D et 3D.

Guide des opérations 2D / 3D

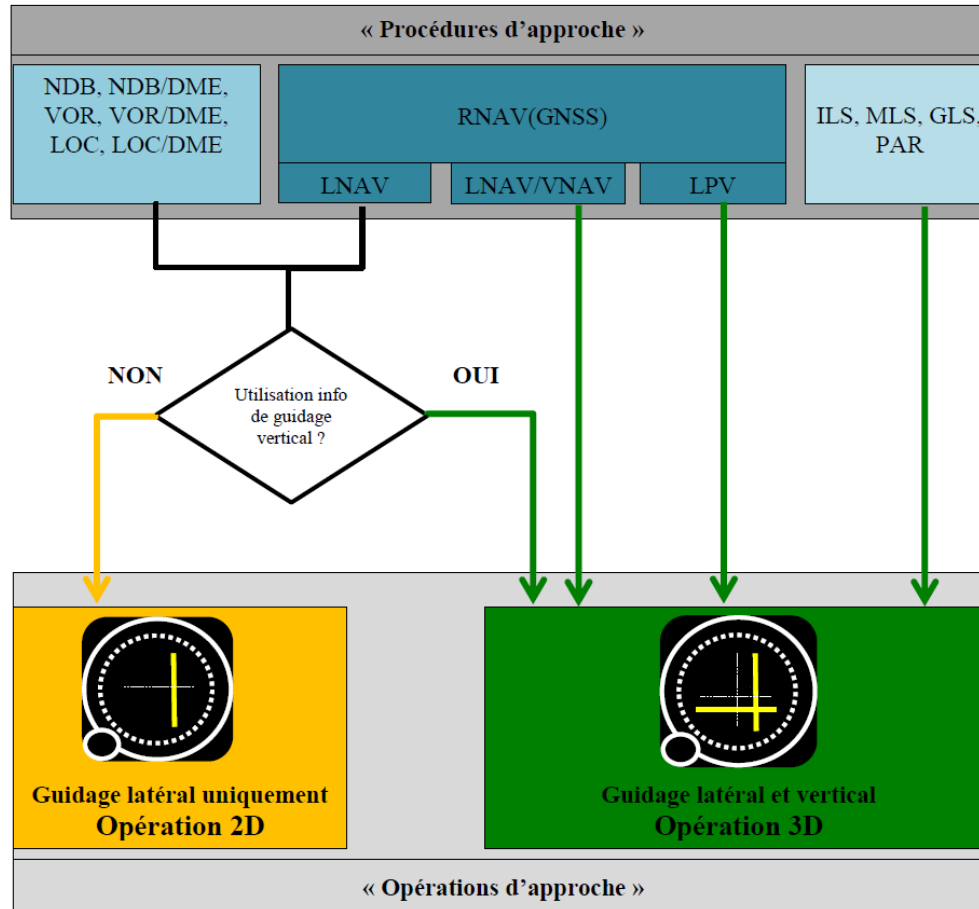
Pourquoi introduire la terminologie 2D / 3D



Remarque : Dans le schéma ci-dessus, les boites grisées ont été insérées par souci d'exhaustivité mais n'apporte aucune information pertinente sur le plan opérationnel.

Guide des opérations 2D/3D

Schéma de principe

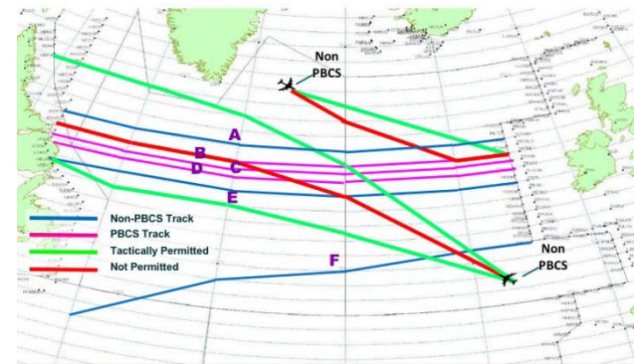


Guide NAT HLA – V4 février 18

- But de la révision : Prise en compte de l'introduction du PBCS en espace NAT HLA suite à la Lettre aux Etats EUR/NAT 17-0341.TEC (NAE/BRM) de l'OACI

Guide NAT HLA – V4 février 18

- Depuis le 29 mars 2018, le concept PBCS (Performance Based Communication and Surveillance) est introduit pour réduire la séparation longitudinale entre deux aéronefs empruntant la même route.
- Conséquences : Certaines routes nécessitant aujourd'hui d'être conforme aux exigences RNP 4 nécessitent également d'être conforme aux exigences RCP 240 et RSP 180 du concept PBCS.
- Phasage : L'introduction du PBCS a commencé par les trois routes principales de l'OTS entre le FL350 et le FL390 et sera étendu à tout l'OTS le 29 mars 2019. Les informations sur les futures phases de l'implémentation du PBCS en espace NAT HLA et sur les routes impactées sont publiées par l'OACI par l'intermédiaire de NAT OPS Bulletins2.



Guide NAT HLA – V4 février 18

Gestion du PBCS : 2 cas de figure

1. Un exploitant dispose d'une approbation NAT HLA :
 - Il détermine si la mise en conformité aux exigences PBCS nécessite une nouvelle demande d'approbation NAT HLA (ORO.GEN.130).
 - Si ce n'est pas le cas, l'exploitant gèrera ce changement conformément à sa procédure approuvée de gestion des changements (ORO.GEN.130(c)) et le notifiera à l'autorité.
 - Il devra identifier toutes les mises à jour nécessaires du manuel d'exploitation afin de prendre en compte l'introduction du PBCS et confirmer son éligibilité aux exigences RCP 240 et RSP 180 sur les routes concernées (procédures opérationnelles, LME, formation).
2. Toute nouvelle demande d'approbation NAT HLA devra s'accompagner d'une démonstration de conformité aux exigences RCP 240 et RSP 180.